REUNION DU 07 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	01/07/2015	Affichage	08/07/2015

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, LEGRAVEREND Jean-Claude, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, GENET Philippe, LECOURTOIS Nicole, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, BRIGNOT Elise, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David.

<u>Absents excusés</u>: FAUVEL Véronique, LECOURTOIS Nicole, BRIGNOT Elise, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré.

Absente: HOMMET Bernadette.

<u>Pouvoirs</u>: FAUVEL Véronique donnant pouvoir à LEMAZURIER Fabrice, LECOURTOIS Nicole donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude, BRIGNOT Elise donnant pouvoir à BESSON Huguette, HEUGUET Cédric donnant pouvoir à GENET Philippe, TAPSOBA Désiré donnant pouvoir à LEGENDRE Martine.

Le conseil municipal, après avoir désigné LESAGE Florence comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 09 juin 2015.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État 150707-01

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer : de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Marigny (Manche) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ; elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Marigny (Manche) estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Marigny (Manche) soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier. En complément, il est demandé :

l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)

la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),

l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux

la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Après en avoir délibéré, par 17 voix « pour » et 1 « contre », le conseil municipal adopte la motion de soutien à l'AMF relative aux conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Autorisation du maire à signer le marché pour la réalisation d'un lotissement de 19 lots aux Ormes 150707-02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant la réalisation d'un lotissement communal de 19 lots aux Ormes.

La consultation pour les 4 lots a été lancée en procédure adaptée.

L'Avis Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 04 juin 2015.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 26 juin 2015 à 10h

Après analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, ADH 50, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} juillet 2015 a retenu les entreprises suivantes :

N° lot	Entreprise	Montant € HT	estimation
1	HARDY : offre de base + option 3	128 259.14	150 000.00
2	HARDY	15 654.50	20 000.00
3	SORAPEL : variante	23 498.00	35 000.00
4	ST MARTIN PAYSAGE : variante	15 967.50	15 000.00
	TOTAL	183 379.14	220 000.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix « pour » et 1 « contre » le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

Lotissement des Ormes 19 : habilitation donnée au Maire pour déposer une demande de permis d'aménager 150707-03

Monsieur Le Maire, présente le projet d'aménagement du lotissement des Ormes 19 lots.

Ce projet fait l'objet d'autorisations prévues par le code de l'urbanisme.

La commune étant maître d'ouvrage, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer les demandes d'autorisation prévues par le code de l'urbanisme auprès des services compétents et à constituer les dossiers nécessaires à ces procédures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix «pour » et 1 « contre :

- autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis d'aménager relative à l'opération suivante : réalisation d'un lotissement les Ormes (19 lots)
- à signer toutes pièces nécessaires en rapport avec cette demande

Lotissement des Ormes 19 : prix de vente des lots 150707-04

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente des parcelles à 45 € le m².

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, par 17 voix « pour » et 1 « contre » fixe le prix de vente à 45 € du m². Soit :

lot 1	842	37 890.00€
lot 2	531	23 895.00 €
lot 3	527	23 715.00 €
lot 4	545	24 525.00 €
lot 5	576	25 920.00 €
lot 6	786	35 370.00 €
lot 7	787	35 415.00 €
lot 8	760	34 200.00 €
lot 9	570	25 650.00 €
lot 10	608	27 360.00 €
lot 11	707	31 815.00 €
lot 12	627	28 215.00 €
lot 13	651	29 295.00 €
lot 14	411	18 495.00 €
lot 15	610	27 450.00 €
lot 16	611	27 495.00 €
lot 17	572	25 740.00 €
lot 18	556	25 020.00 €
lot 19	723	32 535.00 €
TOTAL	12000.00	540 000.00 €

Produits irrécouvrables : admission en créances éteintes. 150707-05

Vu le budget de la commune ;

Vu l'état des produits irrécouvrables sur ce budget, dressé et certifié par Madame ROUSSEL trésorière, qui demande l'admission en créances éteintes, et par suite la décharge de son compte de gestion de la somme portée audit état ;

Vu les pièces à l'appui;

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement (décision d'effacement de la dette).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Article 1:

DECIDE de statuer sur l'admission en créances éteintes des sommes suivantes :

NOM PRENOM	Dette de CANTINE MONTANT EN €	Dette d'EAU MONTANT EN €	Dette d'ASSAINISSEMENT MONTANT EN €	DETTE TOTALE EN€
TOTAL	955.00 €	118.69 €	51.13 €	1 124.82 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 124.82 €.

Article 3 : DIT qu'un crédit de 1 200.00 € sera ouvert au compte 6542, créances éteintes

Article 4 : DIT que 2 titres (118.69 € + 51.13€) seront adressés à Saint-Lô Agglo pour la

prise en charge des impayés en eau et assainissement.

QUESTIONS DIVERSES.

Projet de commune nouvelle :

Depuis le début de l'année 2015, des échanges ont eu lieu entre les élus des communes limitrophes sur l'opportunité de créer une commune nouvelle. La réunion du 11 juin 2015 à Hébécrevon a permis aux conseillers municipaux d'obtenir une information globale du sujet.

Un rapprochement éventuel avec la commune de la Chapelle Enjuger est envisagé. Lors de la première rencontre entre les deux maires et les adjoints, il a été décidé de mettre en place une réunion informelle à destination de l'ensemble des conseils municipaux des deux communes. Cette réunion est programmée le 16 juillet prochain.

Impayé de cantine :

Afin de réduire les impayés de cantine, des rencontres avec les personnes en difficulté de paiement sont organisées en mairie.

Un étalement de la dette, une saisie sur allocations ou sur salaire sont proposés.

Calendrier des élus :

16/07 à 20h30 : réunion des conseils municipaux de La Chapelle Enjuger et Marigny

01/08 à 16h : groupes folkloriques anglais place Westport

25/08 à 18h : réunion de la commission scolaire : mise en place d'un règlement de la

cantine

08/09 : réunion de conseil municipal